

Recrutement interne des personnels ouvriers 2010

Pour tous les postes :

- Assimilé fonctionnaire (CDI)
- 1593 heures annuelles et 9 semaines minimum de congés.
- Possibilité de formations et promotions par concours interne
- Salaire brut mensuel de départ entre 1340.28 € et 1409,13 €.

Dans nos restaurants universitaires de l'académie (78 - 91 - 92 - 95)

Cuisinier (Echelle 4) : Il réalise les recettes et les menus selon les indications fournies, met en place et prépare la distribution des plats (liaison froide et liaison chaude), entretient les matériels et les locaux de cuisine. Connaissance des règles d'hygiène générale, hygiène et diététique alimentaire et des normes de sécurité en vigueur, connaissance des techniques et règles de conservation, de reconditionnement et d'assemblage. Connaissance des règles de préparation et d'accommodement propres à la restauration collective.

Salaire brut mensuel de départ : 1340.28 euros

Responsable de plonge (Echelle 4) : Il est responsable du fonctionnement des machines et équipements de plonge, encadre quelques agents et gère les stocks de vaisselle. Connaissance technique des machines et de leur utilisation. Connaissance des produits de nettoyage. Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Salaire brut mensuel de départ : 1340.28 euros

Dans nos résidences universitaires de l'académie (78 – 91 – 92 - 95) :

Agent d'accueil spécialisé (Echelle 4) : Il accueille et facilite la vie des étudiants (arrivée, départ, contact, information, orientation, courrier, formalités administratives), assure les états des lieux d'entrée et de sorties, encaisse les loyers. Maîtrise de l'outil informatique et des logiciels (Excel, Word, Héberg...). Connaissance d'une deuxième langue souhaitée.

Salaire mensuel brut de départ : 1340.28 euros

Veilleur de nuit (Echelle 4) : Il veille à la sécurité des locaux, des biens et des personnes de l'unité d'affectation. Connaissance des réseaux matériels de sécurité et des moyens de communication, des règlements, des moyens de lutte contre l'incendie. Notions de secourisme. Connaissance du milieu étudiant. Esprit d'initiative et d'écoute.

Salaire mensuel brut de départ : 1340.28 euros

Responsable des services techniques (Echelle 5) : Il organise, anime et contrôle le travail d'une équipe d'ouvrier en charge de l'entretien, de la maintenance et des travaux. Il diagnostique le travail à effectuer, évalue les coûts et propose les modalités d'intervention au décideur. Il peut assurer des interventions. Il contrôle et suit l'avancement des travaux. Il apporte une aide technique au contrôle général des travaux et à la réception des ouvrages exécutés. Il rédige les comptes rendus et met à jour les documents techniques relatifs aux travaux réalisés. Connaissance des métiers du bâtiment. Expérience professionnelle dans un des métiers du ressort du service technique. Connaissance du matériel et des machines, des normes techniques du bâtiment, des règles de comptabilité, de secourisme et d'informatique. Maîtrise de l'organisation du travail et des méthodes de planification.

Salaire brut mensuel de départ : 1409.13 euros